



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....32  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2015/222**  
**Convention de partenariat**  
**de développement**  
**promotionnel Commune de**  
**Millau/Radio Larzac**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 2 décembre 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 20 novembre 2015  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Frédéric FABRE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Philippe RAMONDENC

**ETAIENT ABSENTS** :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, directeur du Pôle Projets Urbains et Aménagements de la Mairie a été désigné comme auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Millau et la radio associative Radio Larzac, ont le souhait de réaliser des projets en commun au cours de la programmation de la saison 2015/2016 du Théâtre de la Maison du Peuple,

Considérant que les autres services culturels de la Ville ont demandé à s'associer à ce partenariat,

Considérant que ce partenariat est prévu, plus particulièrement autour de quatre événements,

Considérant qu'afin de participer aux frais liés à l'accueil de l'ensemble de ces actions, la ville de Millau s'engage à verser une somme forfaitaire de 3 000 € à l'association Radio Larzac, sur présentation de la facture, à l'issue de la dernière prestation,

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 27 octobre 2015 il est demandé au Conseil Municipal :

1. **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-jointe,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et ses avenants à intervenir;

3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Les crédits seront inscrits au Budget 2016 de la Maison du Peuple  
Nature 611 – TS 149

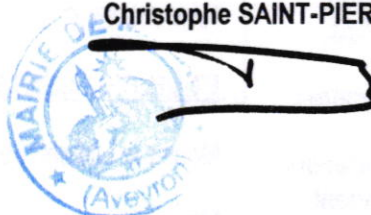
**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**Accusé de réception**

Reçu le - 3 DEC. 2015